

## Les médecins tirent à boulet rouge contre l'autorisation faite aux pharmaciens de vacciner contre la grippe : "Totale­ment inacceptable"

Les syndicats de médecins s'opposent en front commun au projet du ministre Vandembroucke. "Il n'y a aucune preuve que cette mesure soit nécessaire", disent-ils.



Antoine Clevers  
Journaliste service Belgique

Publié le 22-08-2023 à 09h14 - Mis à jour le 22-08-2023 à 11h45



*L'Absym rejette en bloc la vaccination contre la grippe par les pharmaciens © Jacques Duchateau*

14  
Partages



La pilule ne passe décidément pas. Les syndicats de médecins ont diffusé ce mardi matin un communiqué commun pour dénoncer le projet du ministre fédéral de la Santé, Frank Vandenbroucke (Vooruit), autorisant les pharmaciens à administrer le vaccin contre la grippe. “Cette extension du droit de vaccination pour les pharmaciens est totalement inacceptable”, attaquent l’Absym et le Cartel (une coupole syndicale qui regroupe le GBO, le Modes et l’ASGB).

### Nos dernières vidéos

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19, les pharmaciens avaient été autorisés en 2022 à administrer le vaccin contre cette maladie afin d’étendre au maximum la couverture vaccinale dans la population. **Déjà à cette époque, les représentants des médecins s’étaient opposés à la mesure** < <https://www.lalibre.be/belgique/societe/2021/10/22/coronavirus-labsym-soppose-a-la-vaccination-par-les-pharmaciens-QD7LJPRTU5AIHD73I54IA273BE/> >, estimant que la vaccination est “un acte médical qui ne peut être effectué que par des médecins ou des infirmières sous la supervision de médecins”.

### À l’époque du Covid

Lors de la campagne de vaccination 2022 contre le Covid, les patients pouvaient également se rendre chez leur pharmacien pour se faire vacciner contre la grippe, sans prescription d’un médecin traitant. **Le ministre Vandenbroucke a annoncé le 4 août dernier que cette possibilité serait à nouveau offerte** < <https://www.lalibre.be/planete/sante/2023/08/04/les-pharmaciens-autorises-a-administrer-le-vaccin-contre-la-grippe-cet-automne-XBTYLEXCIJBRHFYRD4OGTNBSAY/> > pour la campagne de vaccination 2023, du 1er octobre au 31 décembre.

***Si les médecins peuvent admettre que le recours aux pharmaciens lors de la campagne de vaccination contre le Covid répondait à une urgence sanitaire, cette urgence n'est plus vraie aujourd'hui.***

”Dans 11 pays européens qui nous entourent, comme la France ou l’Allemagne, la vaccination contre la grippe par les pharmaciens est autorisée depuis longtemps. Nous constatons que la couverture vaccinale est plus élevée dans ces pays, précisément parce que les pharmaciens ont de nombreux contacts avec la population”, a justifié M. Vandembroucke.

Il soulignait aussi que l’Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) ont recommandé de combiner une campagne de rappel pour le vaccin contre le Covid-19 avec la vaccination contre la grippe. En Belgique, le Conseil supérieur de la santé et la Conférence interministérielle Santé publique (qui réunit l’ensemble des ministres de la Santé du pays) ont estimé devoir suivre cette recommandation.

**Ils ne lâchent pas le morceau**

Mais, pour les syndicats médecins, rien n’y fait, la mesure ne passe pas. D’abord, soulignent-ils, la décision a été validée sans qu’ils aient été consultés. Ensuite, s’ils peuvent admettre que le recours aux pharmaciens lors de la campagne de vaccination contre le Covid répondait à une urgence sanitaire, cette urgence n’est plus vraie aujourd’hui.

Sur le fond, poursuivent l’Absym et le Cartel, “il n’y a absolument aucune preuve que cette mesure soit nécessaire pour augmenter la couverture vaccinale”, contrairement à ce que prétend le ministre. “Si les autorités tiennent vraiment à augmenter les taux de vaccination, cela aurait plus de sens de livrer les vaccins directement aux cabinets des médecins généralistes, de sorte que les patients ne soient plus obligés de passer par une pharmacie.”



***Avec son projet de loi (...), le ministre Vandembroucke dévalorise le travail de qualité des médecins généralistes.***

L’Absym et le Cartel, syndicats de médecins

Ils notent aussi que le carnet de vaccination ne peut être mis à jour par les pharmaciens en Wallonie et à Bruxelles, faute du logiciel adéquat. Aucun médecin, infirmière ou le patient lui-même ne pourra dès lors avoir une vision complète du statut vaccinal, déplorent les syndicats.

”Pour l’Absym et le Cartel, le médecin généraliste est et reste le détenteur du mandat de prescription de soins.” Selon eux, “avec son projet de loi [...], le Ministre Vandembroucke dévalorise le travail de qualité des médecins généralistes”. Ils concluent en rappelant avoir reçu “un mandat fort de la part des médecins” **lors des récentes élections médicales** [≤ https://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/sante/medecins/metier/Pages/elections-medicales-2023.aspx >](https://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/sante/medecins/metier/Pages/elections-medicales-2023.aspx) et qu’ils utiliseront tous les moyens pour contester ce projet de loi”.



**Les élections médicales commencent ce mardi : un enjeu à dix milliards d’euros**